



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le jeudi 26 juin 2025

Session du Conseil départemental - Motion pour une contribution équitable des très grandes fortunes : appel à relancer la proposition d'un impôt minimum sur les ultras-riches

Motion adoptée par l'Assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle à la majorité lors de la session de juin 2025

Dans un contexte de tensions budgétaires majeures, où les collectivités locales doivent répondre à des besoins croissants avec des ressources contraintes, la question de la justice fiscale revient au cœur du débat public.

Le rejet récent par le Sénat de la proposition de création d'un impôt minimum de 2 % sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros ne doit pas clore la réflexion. Bien au contraire, il confirme l'urgence d'un débat démocratique sur la contribution des plus grandes fortunes au financement des solidarités et de l'action publique.

Considérant que les travaux de l'économiste Gabriel Zucman, auditionné par le Sénat, ont mis en lumière une réalité choquante : les ultra-riches paient proportionnellement moins d'impôts que les classes moyennes, du fait d'un empilement de niches, de montages fiscaux et d'un manque de volonté politique ;

Considérant que cette proposition de taxe plancher de 2 % ne s'appliquerait qu'à une infime minorité — environ 1 800 foyers fiscaux — et permettrait de dégager jusqu'à 20 milliards d'euros de recettes supplémentaires chaque année, sans peser sur les classes populaires ni sur les entreprises productives ;

Considérant que son rejet au Sénat, le 6 juin 2025, traduit une volonté de préserver les intérêts d'une infime élite au détriment du bien commun ;

Considérant que, malgré ce vote, cette proposition bénéficie d'un large soutien dans l'opinion publique et chez de nombreux économistes, et qu'elle constitue une piste crédible pour répondre à la crise des finances publiques sans austérité ;

Considérant enfin que les collectivités locales, en première ligne pour assurer la solidarité, la transition écologique, l'accès aux droits ou l'éducation, sont directement concernées par les choix fiscaux opérés à l'échelle nationale.

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, réuni en session,

1. **Exprime son désaccord avec le rejet par le Sénat de la proposition d'un impôt minimum sur les ultra-riches ;**
2. **Affirme son soutien à une relance parlementaire de cette mesure**, dans le cadre des travaux budgétaires à venir, et notamment dans les prochaines niches parlementaires ;
3. **Demande au Gouvernement et aux parlementaires de remettre à l'ordre du jour cette proposition**, en lien avec la nécessaire réforme de la fiscalité du capital et la lutte contre les inégalités ;
4. **Rappelle que la justice fiscale est un pilier fondamental de notre pacte républicain**, et qu'aucune politique de cohésion sociale ou territoriale ne saurait être menée durablement sans un effort équitablement réparti entre tous les citoyens.